

Communiqué de presse

Le 7 juin 2022, à Paris

Le Conseil d'Administration de l'ANFH dresse le bilan de l'accompagnement des établissements et des personnels de la FPH face à la crise sanitaire.

Pour la deuxième année consécutive, l'ANFH a mis en œuvre des mesures exceptionnelles adoptées en faveur de la formation et la qualification des agents de la FPH. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration de l'ANFH a mis en place un plan massif de soutien à l'investissement formation.

Le développement de l'aide à la formation et à la qualification.

La présentation des résultats 2021 a permis de revenir sur les effets des mesures adoptées en faveur du développement des compétences des agents et traduit l'engagement de tous les acteurs de la FPH pour le plan de soutien à l'investissement formation :

- La hausse des charges de formation est de +30,6% (+213 M€) par rapport à 2020,
- Par rapport à 2019, ce sont 95 M€ supplémentaires qui ont été consacrés au financement **d'études promotionnelles** ; plus de 20 600 dossiers ont été financés en 2021, à hauteur de 468 M€ au total (54% des fonds gérés par l'ANFH tous agréments confondus). En 2021, ce sont 7 000 formations IDE, près de 4 700 AS, 2 000 cadres de santé, plus de 1 200 IADE, 1 170 IBODE et 874 IPA qui ont été prises en charge.
- **Soutien renforcé à la VAE et au développement de l'apprentissage dans la FPH** (14M€ consacrés à ces deux thématiques).

L'ANFH a également proposé l'extension de l'éligibilité d'un certain nombre d'actions, qui ont été mises en œuvre dans les établissements pendant la crise et qui ont permis aux établissements de solliciter la prise en charge de dépenses en lien avec la **modernisation et la transformation de la formation (TF)** : à ce titre, **54%** des établissements ont engagé en 2021 des dépenses de transformation de la formation pour un montant global de **17,9 M€**. En 2020, le montant global engagé au titre de la TF s'était établi à **33,7 M€** et concernait 80 % des établissements adhérents. Ces éléments contribuent à faciliter les départs en formation, y compris sous des modalités et formats adaptés aux évolutions et contraintes des agents de la FPH et aux établissements.

L'ANFH avait également autorisé un report exceptionnel des soldes non reportables des établissements adhérents de 2020 vers 2021 pour les dépenses de formation n'ayant pu

être réalisées (17 M€). En 2021 la poursuite de la crise a conduit les instances à permettre aux établissements ayant encore un solde non reportable à la clôture 2021, après mobilisation des mécanismes exceptionnels, de solliciter une contribution exceptionnelle ANFH Covid plafonnée permettant de contribuer au financement d'un projet local négocié en CTE avec les organisations syndicales en lien avec l'amélioration des conditions de réalisation de l'activité et du développement des compétences des agents.

Cette contribution covid a été mobilisée par 26% des établissements pour un montant global de 15,8 M€.

Le développement de l'apprentissage au sein de la Fonction publique hospitalière

Les travaux paritaires conduits en 2020 et 2021 ont permis de déterminer les principes structurants de l'action de l'ANFH en faveur de l'apprentissage, et ont permis de **contribuer au développement de l'apprentissage dans la FPH et d'accélérer les évolutions réglementaires**, notamment :

- La modification du décret de 2008 et l'éligibilité de l'apprentissage aux fonds FPTLV (décret de septembre 2021)
- La mobilisation de fonds mutualisés de l'ANFH et l'accompagnement méthodologique des établissements pour contribuer au développement de l'apprentissage dans la FPH.
- L'obtention d'une aide exceptionnelle de 3 000 € par contrat dans le cadre du plan de relance pour 1 000 contrats au niveau national
- L'exonération de la taxe d'apprentissage pour les établissements de la FPH, introduite dans la loi de finances pour 2022.

La poursuite du développement de l'offre ANFH

Par ailleurs, l'ANFH a continué à déployer l'offre de son projet stratégique, avec notamment :

- l'accompagnement à la mise en place de **l'entretien professionnel** dans la fonction publique hospitalière et la fin du déploiement de l'outil **Gesform Evolution** (plus de 2 000 établissements équipés, soit 97% des adhérents),
- la poursuite du déploiement de l'outil de commande de formation en ligne, « **La ForMuLE** », avec plus de 1 000 modules issus de marchés actifs passés par l'ANFH disponibles à la commande,
- le développement de l'offre distancielle sur la nouvelle **plateforme e-formation** de l'ANFH, et les **offres thématiques** autour des compétences de base (4C : des clefs pour des connaissances, des compétences et une carrière), de la QVT et des secondes parties de carrière, de la RSE, du développement durable et de l'égalité professionnelle.

L'ANFH a également continué à travailler à l'observation des métiers à travers la réalisation des **cartographies des métiers**, dans la quasi-totalité des régions avec un taux de couverture moyen de 81% des effectifs.

Plus d'infos : www.anfh.fr

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 975 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière.